



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

Séance d'information

Projet de poste frontalier terrestre

21 juillet 2017



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Ordre du jour

1. Membres clés de l'équipe du projet et intervenants
2. Aperçu du projet de poste frontalier terrestre
3. Modalités commerciales clés anticipées
4. Processus d'approvisionnement
5. Instructions de préparation aux réponses
6. Processus et critères d'évaluation



QUESTIONS

La présente séance d'information ne comporte pas de période de questions.

Si vous avez des questions, veuillez les acheminer au secrétariat du projet selon la procédure établie dans la Demande de qualifications



1. MEMBRES CLÉS DE L'ÉQUIPE ET PARTIES PRENANTES DU PROJET



Équipe du projet

- La gestion du projet est sous la direction d'une Équipe de projet intégrée composée de:
 - Agence des services frontaliers du Canada (ASFC): Autorité technique
 - Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC): Autorité contractante

Conseillers du projet

- Les services d'architecte-conseil fournis par AA71-une coentreprise composée de:
 - IBI Group Architects (Canada) Inc.
 - Moriyama & Toshima Architects
 - WSP Group
 - P1/P3 Consulting
 - Ernst & Young Orenda Corporate Finance Inc.
 - Hanscomb
- Services de surveillance de l'équité fournis par un conseiller externe (à déterminer)

2. APERÇU DU PROJET DE POSTE FRONTALIER TERRESTRE



Aperçu du projet

Points saillants:

- Le projet s'étend sur 7 provinces
- 31 postes frontaliers terrestres seront renouvelés dans le cadre d'un seul contrat P3
- Les opérations du programme au sein des postes frontaliers terrestres demeureront la responsabilité de l'ASFC

Travail du partenaire privé:

- Le partenaire privé sera responsable de concevoir, construire, financer et entretenir (CCFE) les biens sur une durée de fonctionnement de 30 ans
- S'assurer que les biens répondent aux exigences de restitution

8



Objectifs du projet

- Moderniser les installations afin de fournir des infrastructures efficaces sur le plan opérationnel
- Améliorer la prestation des services frontaliers offerts aux postes frontaliers terrestres partout au Canada
- Permettre et prévoir des avancées techniques et des innovations tout au long du contrat, tout en respectant les contraintes des budgets d'immobilisation et d'entretien
- Mettre en œuvre les éléments applicables du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques
- Optimiser l'argent des contribuables au cours de la durée de vie des biens

Résultats escomptés

- Améliorer l'efficacité opérationnelle pour les voyageurs et les conditions de travail des agents des services frontaliers
- Assurer que l'environnement de travail est sain et sécuritaire
- Assurer que les postes frontaliers terrestres soient construits d'une façon durable du point de vue environnemental
- Intégrer un sentiment d'appartenance régional aux conceptions tout en respectant l'image de marque de l'ASFC

Visite des lieux

- Quand: 1er et 2 août 2017
- Où: Poste frontalier terrestre situé à Gretna au Manitoba
- Détails additionnels
 - Non obligatoire
 - Marche de 90 minutes sur les lieux
 - Taille et conditions de site typiques
 - Considérations locales typiques
 - Disponibilité de la main d'oeuvre, etc

L'enregistrement est obligatoire

3. MODALITÉS COMMERCIALES CLÉS ANTICIPÉES



Modalités commerciales clés anticipées

- Lois applicables
 - La Convention relative au projet sera régie par les lois applicables de la province de l'Ontario, y compris les lois fédérales applicables
- Durée
 - Environ 33 ans
 - Période de construction d'environ 3 ans
 - Période d'entretien ferme de 30 ans (pourrait être prolongée en cas d'achèvement rapide de la construction)

Modalités commerciales clés anticipées

- Paiement
 - Le Partenaire privé sera responsable d'obtenir tout le financement requis pour le projet
 - Les contributions financières du Canada au projet prendront la forme d'un ou plusieurs paiements d'achèvement substantiel, suivi par des paiements mensuels tels que prévus dans la Convention relative au projet
 - Le Partenaire privé devra fournir du financement à long terme pour environ 50% des coûts d'immobilisation du Projet.

4. PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT



Processus d'approvisionnement

- **Première étape – Demande de qualifications (DDQ)**
 - Identifier les trois Répondants qualifiés ayant obtenu les notes les plus élevées et les inviter à participer à la DDP
 - Les Répondants qualifiés devront signer la Convention de soumission
- **Deuxième étape – Demande de propositions (DDP)**
 - Inviter les trois Répondants qualifiés à soumettre des propositions techniques et financières
 - Le proposant offrant la meilleure valeur pour le Canada sera identifié comme le Proposant privilégié.
 - La DDP aura des dispositions pour:
 - Rencontres commerciales confidentielles
 - Honoraires

Processus d'approvisionnement

Activités clés	Échéance
PREMIÈRE ÉTAPE – DEMANDE DE QUALIFICATIONS	
Séance d'information	21 juillet 2017
Visite des lieux	1 et 2 août 2017
Fin de la période de questions	8 septembre 2017
Date limite de présentation des Réponses	22 septembre 2017
Remise d'un avis aux 3 Répondants qualifiés ayant obtenu les notes les plus élevées	Novembre 2017
DEUXIÈME ÉTAPE – DEMANDE DE PROPOSITIONS	
Remise prévue de la DDP aux Proposants	Hiver 2017-2018
Date prévue de l'exécution de la Convention de soumission	Hiver 2017-2018
Date limite prévue de présentation des Propositions techniques:	Été 2018
Date limite prévue de présentation des Propositions financières:	Automne 2018
Annonce prévue du Proposant privilégié	Automne 2018
Clôture financière prévue	Printemps 2019
Achèvement substantiel du projet et mise en service	Automne 2021



Intégrité

Cadre d'intégrité

- Canada a à cœur de faire des affaires avec des individus et des compagnies qui respectent la loi et qui agissent de façon intègre. Tous les répondants devront se conformer aux Dispositions relatives à l'intégrité telles qu'énoncées dans la DDQ
 - Un répondant doit certifier qu'il respecte les dispositions relatives à l'intégrité incluses dans la DDQ.

Conflit d'intérêts

- Les Parties inadmissibles sont énumérés à l'article 15.4 de l'annexe E.
 - La liste n'est pas exhaustive

Article 3.7 de la DDQ: les Répondants peuvent demande une Décision Anticipée en cas de questionnement lié à l'intégrité/aux conflits d'intérêts

18



5. INSTRUCTIONS POUR LA PRODUCTION DE LA RÉPONSE



Instructions pour la production de la réponse

- Les répondants devront être conscients des instructions de la DDQ
- Des réponses conditionnelles ou des variations des exigences de la DDQ pourraient rendre une réponse non conforme
- Documents portant la mention « original »
 - En cas d'incompatibilité celui qui porte la mention « original » prévaudra
- Limites relatives au nombre de pages
 - Sont indiquées par critères à l'annexe C – Critères d'évaluation cotés
 - Les limites relatives au nombre de pages ne s'appliquent pas au paquet 1 (Annexe B – Formulaire et attestations obligatoires)
 - Aucune page en surplus ne sera prise en compte aux fins de l'évaluation
- D'autres instructions liées au format sont indiquées dans la DDQ (taille et type de papier, numéro de page, taille de police, etc.)

Instructions pour la production de la réponse

- **Date et lieu de remise des réponses**

- La date limite : 22 septembre 2017 à 14h00 (heure avancée de l'Est)

- Adresse:

Services publics et Approvisionnement Canada
Unité de réception des soumissions
11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Tour B, Pièce 0B2
Gatineau, Québec

Instructions pour la production de la réponse

- **Demandes d'information**

Secretariat du projet de poste frontalier terrestre

Courriel : TPSGC.PAPPFT-APLBCP.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA

- Addenda and Q&R publiés sur une base régulière, au besoin
- Limite pour la soumission des Demandes d'information
 - Vendredi, le 8 septembre 2017 à 14h (heure avancée de l'Est)

Instructions pour la production de la réponse

- Paquet 1 (Formulaires et attestations)
 - Ce paquet doit comprendre un (1) original relié et signé portant la mention « original », et deux (2) exemplaires imprimés ainsi que deux (2) clés de stockage de données USB distinctes renfermant les versions électroniques, dans un format compatible avec Microsoft^{MD} Office et un format PDF compatible avec Adobe Acrobat^{MD} dans lequel on peut faire des recherches
- Paquet 2 (Compétences et expérience techniques et financières)
 - Ce paquet qui doit comprendre un (1) original relié et signé portant la mention « original », et huit (8) exemplaires imprimés des réponses aux critères A.1 à A.3, B.1 à B.3, C.1 à C.3, D.1 à D.3, et E.1 à E.3. Un (1) original relié et signé, portant la mention « original », et trois (3) exemplaires imprimés des réponses aux critères F.1 à F.3
 - Deux (2) clés USB de stockage de données distinctes renfermant les versions électroniques, dans un format compatible avec Microsoft^{MD} Office et un format PDF compatible avec Adobe Acrobat^{MD} dans lequel on peut faire des recherches

Instructions pour la production de la réponse

- **Contenu obligatoire** (Annexe B – Formulaires et attestations)
- **Les Répondants doivent soumettre les documents obligatoires suivants dans le cadre de leur réponse:**
 - **Paquet 1:**
 - Formulaire de présentation des Réponses à la DDQ
 - Formulaire de déclaration de consentement du Membre de l'équipe
 - Membres de l'Équipe du Répondant
 - Profil d'entreprise
 - Administrateurs faisant partie de l'Équipe du Répondant
 - Personnes clés du Répondant

Instructions pour la production de la réponse

- **Paquet 2 – Contenu coté** (Annexe C – Critères d'évaluation cotés)
- Comprends les critères suivants:
 - Structure de l'Équipe du Répondant et compétences et expérience en matière de développement de projets
 - Capacité et expérience en matière de conception
 - Capacité et expérience en matière de construction
 - Capacité et expérience en matière d'opération des installations
 - Capacité et expérience en matière de la Technologie de l'information (TI) et d'équipement spécialisé
 - Capacités financières et expérience en matière de financement

6. PROCESSUS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION



Processus d'évaluation

- Pour être considéré comme un répondant qualifié, la réponse doit:
 - Se conformer à l'ensemble des exigences de l'article 3.4
 - obtenir les notes minimales pour les trousseaux qui font l'objet d'une note minimale
- Les trois répondants qualifiés ayant obtenu les notes les plus élevées seront invités à signer une Convention de soumission et à procéder à l'étape de la DDP

Critères d'évaluation

PAQUET 2: COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

CRITÈRE COTÉ

POIDS

A: Structure de l'Équipe du Répondant et capacités et expérience en matière de développement de projets	Total : 10 %
B: Capacités et expérience en matière de conception	Total : 25%
C: Capacités et expérience en matière de construction	Total : 25%
D: Capacités et expérience en matière d'opérations des installations	Total : 20%
E. Capacité et expérience en matière de la Technologie de l'information (TI) et d'équipement spécialisé	Total : 20%
NOTE MINIMALE DE PASSAGE	65/100
F. Capacités financières et expérience en matière de financement	RÉUSSI/ÉCHEC



Critères d'évaluation

- **Exigences relatives à la réponse présentée**
 - Quelles informations doivent être soumises
 - La forme et le contenu attendus
- **Critères d'évaluation**
 - Soulignent les attributs de la réponse qui seront notés
 - Décrit les conditions qui auront une incidence sur la note

Critères d'évaluation

Section A - Structure de l'Équipe du Répondant et capacités et expérience en matière de développement de projets

- Pondération applicable totale de 10%
- Critère A.1 – Évalue la composition, structure et approche de l'Équipe du Répondant
 - Pondération applicable de 4%
- Critère A.2 – Évalue l'expérience de collaboration
 - Pondération applicable de 4%
- Critère A.3 – Évalue les personnes clés principales
 - Pondération applicable de 2%

Critères d'évaluation

Section B – Capacités et expérience en matière de conception

- Pondération applicable totale de 25%
- Critère B.1 – Évalue l'expérience
 - Pondération applicable totale de 10%
 - Critère B.1.1 Comparabilité
 - Pondération applicable de 5 % - Évaluation des projets sur une base collective
 - Critère B.1.2 Capacité
 - Pondération applicable de 5 % - Évaluation des projets sur une base individuelle
- Critère B.2 – Évalue l'approche
 - Pondération applicable de 10%
- Critère B.3 – Évalue les personnes clés
 - Pondération applicable de 5%

Critères d'évaluation

Section C – Capacités et expérience en matière de construction

- Pondération applicable totale de 25%
- Critère C.1 – Évalue l'expérience
 - Pondération applicable totale de 10%
 - Critère C.1.1 Comparabilité
 - Pondération applicable de 5 % - Évaluation des projets sur une base collective
 - Critère C.1.2 Capacités
 - Pondération applicable de 5 % - Évaluation des projets sur une base individuelle
- Critère C.2 – Évalue l'approche
 - Pondération applicable de 10%
- Critère C.3 – Évalue les personnes clés
 - Pondération applicable de 5%

Critères d'évaluation

Section D – Capacités et expérience en matière d'opérations des installations

- Pondération applicable totale de 20%
- Critère D.1 – Évalue l'expérience
 - Pondération applicable totale de 6%
 - Critère D.1.1 Comparabilité
 - Pondération applicable de 3 % - Évaluation des projets sur une base collective
 - Critère D.1.2 Capacités
 - Pondération applicable de 3 % - Évaluation des projets sur une base individuelle
- Critère D.2 – Évalue l'approche
 - Pondération applicable de 10%
- Critère D.3 – Évalue les personnes clés
 - Pondération applicable de 4%

Critères d'évaluation

Section E – Capacité et expérience en matière de la Technologie de l'information (TI) et d'équipement spécialisé

Pondération applicable totale de 20%

- Critère E.1 – Évalue l'expérience
 - Pondération applicable totale de 6%
 - Critère E.1.1 Comparabilité
 - Pondération applicable de 3 % - Évaluation des projets sur une base collective
 - Critère E.1.2 Capacités
 - Pondération applicable de 3 % - Évaluation des projets sur une base individuelle
- Critère E.2 – Évalue l'approche
 - Pondération applicable de 10%
- Critère E.3 – Évalue les personnes clés
 - Pondération applicable de 4%

Critères d'évaluation

Section F – Capacités financières et expérience en matière de financement

- Évalué sur une base de réussi/échec
- Critère F.1 – Évalue les capacités financières
 - Réussi/Échec
- Critère F.2 – Évalue l'expérience
 - Réussi/Échec
- Critère F.3 – Évalue les personnes clés
 - Réussi/Échec

Critères d'évaluation

Notes:

- Le total de tous les scores obtenus pour les critères d'évaluation dans les sections A à E doit être égale ou supérieur au score minimal total de 65/100
- Un répondant doit obtenir une note de Réussi pour les critères d'évaluation dans la section F

Toute information concernant cette DDQ sera disponible sur:

www.achatsetventes.gc.ca

Veillez adresser toute demande de renseignements concernant la DDQ à la personne-ressource du Canada à:

TPSGC.PAPPFT-APLBCP.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA

37



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada